

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 JUILLET 2020

Date de la convocation : 23 juillet 2020

Date d'affichage : 23 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-huit juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Nicolas MENNETRIER, Maire.

Présents : Christine ROBILLARD, Robert BESANÇON, Marie-Laure HRVOJ, Laurence FOURNIER, Marcel CHRISTEL, Géraldine PÉRÉE, Liliane VOYARD, Valérie PELLERIN, Annie SALAMI, Anne-Josèphe CHARLOT, Véronique STOLTZ, Sophie MENZIN, Bruno LÉOTIER, Yohan MULLER, Julien SEYSSEL

Représentés : Pascale GENET par Laurence FOURNIER, Jean-Yves BRUNEAU par Christine ROBILLARD, Denis PHILIPPE par Annie SALAMI, Marie-Laure LABORIE par Robert BESANÇON, Laurent JÉROME par Liliane VOYARD

Absents excusés : Urbain VELUT, Vincent BLANCHOT

Secrétaire : Madame Véronique STOLTZ

20200726 – BP 2020 : vote de la DM 1

Le rapporteur présente à l'assemblée la nécessité de voter une décision modificative au budget primitif 2020 pour permettre la réalisation de dépenses non prévues au budget primitif.

Elle est équilibrée à la somme de 4 770 € en fonctionnement.

La décision modificative proposée prévoit également, dans la section d'investissement, des écritures comptables pour intégrer dans le budget primitif 2020 la valeur des équipements de la zone artisanale de l'Arcade pour une somme de 162 500 €, et ce, à la demande de la trésorerie.

Le conseil municipal est invité à voter cette décision modificative à apporter au budget primitif 2020.

Le rapport est adopté.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
16	21	21	0	0	0

20200727 – Société BD METHANE – augmentation de la capacité de traitement : avis du conseil

Le rapporteur explique au conseil municipal qu'il est invité à émettre un avis sur la demande de la société BD METHANE consistant à augmenter la capacité de traitement de l'unité de méthanisation qui se situe à Barberey-Saint-Sulpice.

Monsieur BESANÇON fait lecture d'observations formulées par monsieur Denis PHILIPPE qui s'inquiète de passages importants de poids-lourds sur le hameau. Robert BESANÇON a conscience qu'il est impossible de mettre fin à la réalisation du projet, mais il invite le conseil municipal à émettre des réserves et surtout à rester vigilants.

Cette demande fait l'objet de toutes les autorisations et reste conforme aux pratiques actuelles. Les résidus sont d'ordre végétal, mais non chimiques. Il rassure l'assemblée en précisant que l'épandage est effectué en même temps que l'enfouissement. Il regrette toutefois la consommation importante d'eau pour ce procédé. Monsieur SEYSSEL ajoute que ce processus courant accélère ainsi le rendement.

Robert BESANÇON partage l'inquiétude de monsieur PHILIPPE quant aux nuisances sonores et olfactives.

Les agriculteurs concernés par cette extension exploitent les terres à Dierrey et Pavillon-Sainte-Julie ; le gaz produit est directement réinjecté dans le gazoduc.

Monsieur CHRISTEL suggère de rendre carrossables les chemins pour permettre l'accès des poids-lourds. Monsieur BESANÇON précise que l'association foncière de remembrement sollicite une participation en ce sens qui est refusée pour le moment.

L'activité de méthanisation est considérée comme une activité agricole et, de ce fait, il s'avère impossible de les obliger à participer.

Laurence FOURNIER insiste sur la nuisance olfactive et prend note que plainte peut être déposée si le processus prévu n'est pas appliqué.

Nicolas MENNETRIER s'interroge sur la possibilité pour les poids-lourds d'emprunter le nouveau rond-point près de Brico-Leclerc.

L'avis du conseil municipal se résume donc de la façon suivante :

- 1) relève la dangerosité de laisser passer les poids-lourds dans la traversée de Grange l'Evêque qui viendront s'ajouter à ceux de la Chanvrière et des transports de betteraves ;
- 2) propose de réfléchir à une déviation qui aurait pour objet de faire passer les transports par la RD 619 à charge et par la RD 60 à vide, ce qui diminuerait par 2 le nombre de passages ainsi que la pollution et le bruit des vibrations importantes à vides ;
- 3) demande une protection contre la détérioration du réseau routier occasionné par les passages répétés des poids-lourds ;
- 4) demande à insonoriser l'arrosage des terrains concernés ;
- 5) demande le respect du processus épandage et enfouissement dans les 24 heures comme prévu.

Le conseil municipal est invité à valider cet avis.

Le rapport est adopté.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
16	21	21	0	0	0

20200728 – Travaux de voiries et eaux pluviales 2019 : avenant de transfert

Marie-Laure HRVOJ explique au conseil municipal que suite au transfert de la compétence « eaux pluviales » à Troyes Champagne Métropole depuis le 1^{er} janvier 2020, il convient de transférer à la communauté d'agglomération la partie eaux pluviales du marché signé avec la société ADAM pour les travaux de voiries à réaliser rues Hugues de Payns et de Champêtre, pour une somme évaluée à 56 755,91 € TTC. Cette somme sera donc prise en charge par Troyes Champagne Métropole.

Le conseil municipal est invité à accepter cet avenant de transfert.

Le rapport est adopté.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
16	21	21	0	0	0

20200729 – Travaux de voiries et eaux pluviales 2020 : délégation de maîtrise d'ouvrage à Troyes Champagne Métropole

Toujours suite au transfert de la compétence eaux pluviales, Troyes Champagne Métropole propose à la commune de lui déléguer la maîtrise d'ouvrage pour réaliser les travaux à effectuer voie Basse (voiries et eaux pluviales), sachant que Troyes Champagne Métropole prendra en charge la part relative aux eaux pluviales. Cette solution permet de simplifier la procédure administrative en identifiant qu'un seul maître d'ouvrage.

Le conseil municipal est invité à accepter la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage telle que présentée.

Le rapport est adopté.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
16	21	21	0	0	0

20200730 20200731 20200732 – Travaux de renforcement des réseaux d'eau potable pour la défense incendie : avis sur la convention à passer avec le SDDEA

Le rapporteur explique au conseil municipal que le Maire est responsable de la défense incendie sur sa commune. Le SDDEA, suite à un contrôle de mesure débit/pression des poteaux et bouches d'incendie, a constaté que le réseau est défaillant rue des Héros de la Résistance, rue des Maisons Brûlées et rue des Pâtures. Un renforcement du réseau d'eau s'avère nécessaire ainsi que le remplacement des poteaux d'incendie.

Le SDDEA étant compétent pour l'alimentation en eau potable, les travaux seront gérés par celui-ci, au titre du COPE SAINT-LYÉ/PAYNS. Compte-tenu de son aide financière, la charge communale est évaluée, pour la mise en conformité du réseau sur les voiries en question, à 24 812 € HT.

Le conseil municipal est invité à accepter les conventions prévoyant ce partenariat et autoriser le Maire à les signer, sachant que la charge communale pour l'ensemble de l'opération est évaluée à 24 812 € ht, et que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le rapport est adopté.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
16	21	21	0	0	0

20200733 – Travaux de renforcement de l'installation du réseau éclairage public : avis du conseil

Le rapporteur présente à l'assemblée la nécessité de renforcer le réseau de l'installation communale d'éclairage public rue de Montherlant dans le cadre des travaux d'extension du réseau alimentant le nouveau lotissement d'AUBE IMMOBILIER.

Le devis est établi pour une somme de 4 500 €. Compte-tenu de la participation du SDEA, la charge communale est évaluée à 2 250 €.

Le conseil municipal est invité à accepter ces travaux.

Le rapport est adopté.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
16	20	20	0	0	1 (Mme HRVOJ ne prend pas part au vote)

20200734 – Accueil de loisirs : modification du règlement et de la tarification

Le rapporteur présente au conseil municipal la proposition de la commission enfance jeunesse de fixer de nouvelles règles d'inscription pour les enfants fréquentant le service du périscolaire de l'accueil de loisirs et de revoir les tarifs qui en découlent.

La souplesse, pratiquée depuis plusieurs années au sein de la structure, engendre aujourd'hui des problèmes d'organisation auxquels il devient urgent de remédier.

Le conseil municipal est invité à approuver le règlement intérieur modifié ainsi que les tarifs dont la mise en œuvre est prévue au 1^{er} septembre 2020.

Le rapport est adopté.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
16	21	21	0	0	0

20200735 – Animations lyotaines : révision des tarifs

Le rapporteur explique à l'assemblée que les animations proposées aux lyotains depuis 2014 rencontrent un vif succès.

Compte-tenu de la nature de l'activité, assurée pour certaines par des professionnels, la commission propose au conseil municipal de revoir les tarifs à appliquer à compter du 1^{er} septembre 2020.

Le conseil municipal est invité à suivre l'avis de la commission.

Le rapport est adopté.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
16	21	21	0	0	0

20200736 – Droit à la formation des élus

Le Maire informe l'assemblée qu'elle doit délibérer sur le droit à la formation des élus, dont la dépense s'y rapportant constitue une dépense obligatoire pour le budget.

Il invite le conseil municipal à fixer une enveloppe budgétaire de 1 % des indemnités de fonction pour l'année 2020.

Le rapport est adopté.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
16	21	21	0	0	0

20200737 – Centre communal d'action sociale : élection des membres

Le Maire invite le conseil municipal à fixer à 8 le nombre d'administrateurs du centre communal d'action sociale dont le Maire est président de droit du conseil d'administration, et d'élire les 4 membres qui se sont portés candidats en la personne de Véronique STOLTZ, Annie SALAMI, Liliane VOYARD et Pascal GENET.

Le rapport est adopté.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
16	21	21	0	0	0

20200738 – Commission communale des impôts directs : désignation des membres

Le Maire informe le conseil municipal de l'obligation pour les communes d'instituer une commission communale des impôts directs, chargée de donner un avis sur les modifications ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation.

Le Maire invite le conseil municipal à valider la liste des 16 membres titulaires et des 16 membres suppléants, sachant que la direction générale des finances publiques, chargée d'arrêter la liste, en retiendra la moitié.

Le rapport est adopté.

Conseillers présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non participant
16	21	21	0	0	0

20200739 – Commissions municipales et délégués : complément

Le Maire demande au conseil municipal la création de deux nouvelles commissions communales et l'invite à élire les membres qui souhaitent y siéger.

- **Commission animations lyotaines :**

Véronique STOLTZ - Pascal GENET - Laurence FOURNIER - Valérie PELLERIN - Bruno LÉOTIER - Marie-Laure LABORIE - Marcel CHRISTEL - Annie SALAMI - Anne-Josèphe CHARLOT - Sophie MENZIN.

- **Commission circulation (président le Maire) :**

Marie-Laure HRVOJ - Robert BESANÇON - responsable des moyens techniques - police municipale.

Le Maire tient à préciser aux élus que même s'ils ne sont pas membres d'une commission, ils ont la possibilité d'y participer.

Il invite l'assemblée, par ailleurs, à désigner Robert BESANÇON en qualité de correspondant défense.

Le rapport est adopté.

Conseillers présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non participant
16	21	21	0	0	0

Informations et questions diverses

Christine ROBILLARD rappelle à la commission des finances qu'elle la réunira en septembre pour faire un point de l'exécution du budget primitif.

Robert BESANÇON :

- Les travaux de réfection de la voie de Montherlant démarrent début août
- P.L.U. : la commission urbanisme se réunira pour reprendre la procédure de révision du P.L.U. qui nécessitera une importante réflexion qui sera ensuite soumise au prochain conseil municipal.

Marie-Laure HRVOJ :

- Le dossier de consultation des entreprises pour la réfection de la voie Basse a été publié sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics de l'Aube.
- Le réseau d'eau potable connaît actuellement une baisse de pression en attendant le basculement sur le nouveau captage de Payns ; en contrepartie, la qualité de l'eau redevient normale et sans danger pour sa consommation. Elle précise que cette baisse de pression sera effective jusqu'à la fin du dernier trimestre.

Laurence FOURNIER :

- Le conseil municipal sera invité 1^{ère} quinzaine de septembre à une réception amicale pour se présenter au personnel communal.

- Elle informe le conseil municipal d'une animation qui aura lieu à l'église le week-end des portes ouvertes des monuments historiques et qui a pour thème la femme dans l'opéra (de Monteverdi à Verdi).
- Le prochain lyotain est prévu pour la fin août.
- Projet à travailler pour la rentrée : site internet et agenda partagé.

Marcel CHRISTEL :

- il travaille actuellement sur le développement du marché. Il cherche de nouveaux commerçants qui seraient intéressés pour exposer. Il propose une animation musicale et d'inviter des artisans locaux (apiculteur, ...).
- il est disposé à participer aux journées du patrimoine en recevant le public pour donner des informations sur l'église.

Véronique STOLTZ :

- Les inscriptions pour les animations lyotaines auront lieu la 1^{ère} quinzaine de septembre.
- Elle va réunir sa commission pour réfléchir sur le colis des anciens. Elle a conscience qu'il est trop tard pour apporter des modifications. La commune compte 515 bénéficiaires. La distribution aura lieu le 19 décembre à l'hôtel de ville si le respect des gestes barrières le permet. Dans le cas contraire, la distribution aura lieu à la salle des fêtes.
- Le marché de Noël est avancé au dernier week-end de novembre. Elle aurait aimé l'organiser en même temps que le téléthon, mais pour des questions de salle, ce cumul n'est pas possible.

Yohan MULLER fait état de nuisances sonores émanant des jeunes fréquentant les « plages » en bord de seine derrière le poulailler. Le Maire va alerter les propriétaires des terrains qui laissent faire de tels agissements. La gendarmerie est informée de cette situation.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20 h 45.



Le Maire,

Nicolas MENNETRIER